

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche-Sur-Saône
(Rhône)

Date de séance : 14 décembre 2020

Date de convocation : 08 décembre 2020

Date d'affichage 16 décembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 14 décembre 2020 à 20 h 30, dans la Salle du Conseil.

Étaient présents : Clara Magalhaes, David Gerbe, Jean-François Rivier, Laurent Nancy, Delphine Laurent, Blandine Lamouroux, Patrice Rivier, Sophie Valette, Marie-Thérèse Laurent, Bénédicte Occhipinti, Didier Chavand, Julien Parriaux, Laure Germain, Alexandra Benso, Françoise Pouvreau.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants au cours de la séance : 15

Madame Delphine Laurent est désignée secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu de la séance du 19 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°) ANCIENNE MAISON DE RETRAITE

La société AG-MAXX qui a acheté le tènement immobilier a commencé les travaux. Le Maire et les adjoints ont rencontré ses dirigeants afin de leur faire part de leurs souhaits, notamment en matière d'accessibilité. Le projet circule dans la salle.

Il nous faut maintenant réfléchir assez vite sur le devenir de l'ancien réfectoire. Si nous ne tardons pas trop, peut-être, pourrions nous bénéficier du plan de relance de la Région. Nous pourrions diviser en deux lots, mais si nous installons seulement le bar, nous aurions moins de travaux et cela coûterait moins cher. Nous avons rencontré le patron du Bar Aux Rouge et Noir pour lui soumettre notre idée. Mais rien n'est décidé.

Une commission « nouveaux projets », ouverte à tous les membres du conseil municipal se tiendra le 7 janvier 2021 à 20 h 30.

2°) CYBELIM

Un projet de 9 lots pour l'installation d'artisans pourrait voir le jour, route de la Vallée, à côté de la carrosserie. La société Cybelim pourrait lancer ce projet, si elle arrive à vendre au préalable les 9 lots.

3°) PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La secrétaire de Mairie a adressé un mail à tout le conseil municipal le 27 novembre dernier nous informant que notre délibération n° 45/2020 en date du 19 octobre serait à reprendre entre le 1^{er} avril et le 30 juin prochain. En effet, un nouveau texte, lié à la situation sanitaire, a repoussé le transfert automatique au 1^{er} juillet 2021 et par voie de conséquence, les délibérations d'opposition devront être reprises.

4°) PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Notre PLU actuel est vieillissant, compliqué et a beaucoup de défaut. Il nous faudrait réfléchir, soit à repasser en carte communale, soit à revoir notre PLU.

Il faut savoir, qu'à terme, nous serons obligés de nous soumettre à un PLUi, et dans ce cas, est-il opportun de nous lancer dans un nouveau PLU, très long à élaborer, avec des règles imposées par le SCOT et très coûteux ?

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche-Sur-Saône
(Rhône)

La carte communale peut élargir le périmètre constructible, au-delà des parties déjà urbanisées, ou créer de nouveaux secteurs constructibles.

Contrairement au PLU, elle ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles.

Ce sont donc les dispositions du règlement national d'urbanisme qui s'appliquent alors aux constructions, aménagements, installations, etc..

Malgré tout, si un SCOT existe, la carte communale doit être compatible avec ce SCOT,

Pour rappel : Créé par la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain 2000), le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document de planification intercommunale, inscrit dans une perspective de développement durable. Une réunion doit avoir lieu demain, en vue de l'établissement éventuel d'un nouveau SCOT.

5°) Loi « Transition énergétique »

La transition énergétique, ou transition écologique, a pour but de transformer en profondeur les systèmes de production, de distribution et de consommation d'énergies pour en réduire l'impact environnemental et favoriser un modèle énergétique plus durable.

Nous devons débiter une réflexion concernant la Halle des Sports et l'école, bâtiments publics de plus de 1000 m², afin d'en contrôler le coût énergétique,

Nous pourrions solliciter des aides auprès de la Préfecture, de la Région ou de l'ADEME, pour la rénovation énergétique de ces bâtiments.

6°) Amiante

Jean-François Rivier, est allé déposer en déchetterie, les déchets d'amiante récoltés dans l'appartement au-dessus de l'ancienne Mairie. Il s'est aperçu que d'autres communes apportaient en fait les déchets amiantés des particuliers.

Nous pourrions réfléchir à une « collecte » dans un lieu à définir, lorsque nous serons informés des prochaines dates de récupération par la CCBPD, afin d'aider nos habitants à se débarrasser de ces encombrants.

7°) Ressources Humaines :

Les entretiens annuels du personnel municipal ont eu lieu. Il en ressort que, pour l'instant, nos employés sont assez satisfaits

La commission du personnel, réunie peu après, a proposé que le maximum du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) soit distribué à tout le personnel.

Elle a également proposé que la somme restante, soit environ 500 euros, soit redistribuée sous la forme de chèques cadeaux.

La commission souhaite également revoir les critères d'attribution du CIA, pour les prochaines années, et éventuellement revoir cette prime à la hausse.

Ces propositions ont été validées par le Maire et la secrétaire de mairie se renseignera sur la possibilité d'offrir des chèques cadeaux sans payer de cotisations supplémentaires.

En ce qui concerne le CNAS (Comité National d'Action Sociale) auquel adhère la commune depuis plusieurs années, il semble qu'il ne soit plus attractif auprès de nos employés qui ne l'utilisent que trop peu et en tout cas, pas à hauteur de la contribution que la commune paye chaque année.

Une réflexion pourrait être engagée, peut-être avec la CCBPD ou d'autres communes, pour éventuellement créer un comité des œuvres sociales, qui correspondrait mieux aux envies de nos employés.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche-Sur-Saône
(Rhône)

Il faudra prévoir assez tôt, le remplacement de la secrétaire de Mairie qui devrait prendre sa retraite au 1^{er} décembre 2021. La personne qui sera recrutée devra être en place au minimum trois mois avant son départ, ce qui occasionnera un surcoût de la masse salariale, mais important pour la continuité du service.

8°) Campagne de dépistage COVID-19

Mise en place par la Région, cette campagne de dépistage aura lieu au Bois d'Oingt, à la Salle des Fêtes – 242 avenue de la Petite Gare, du 18 au 20 décembre 2020. Une participation des élus municipaux est demandée pour assurer le côté administratif.

Marie-Thérèse Laurent se propose pour le vendredi 18 de 9 h à 14 h. La secrétaire de Mairie préviendra la coordonnatrice de cette campagne et informera ensuite Marie-Thérèse de la suite donnée.

9°) Référent chemins de randonnées

Destination Beaujolais nous demande un référent qui sera l'unique interlocuteur pour toute question relative à la randonnée sur la commune. Quand un problème lui est signalé, il est chargé de s'assurer de la résolution de ce problème, soit en faisant le nécessaire par ses propres moyens, soit en transmettant les demandes aux personnes chargées de leur bonne exécution dans sa commune (personnel communal pour l'entretien, personne référente pour suivi balisage). Il rend compte au demandeur de la résolution du problème.

Laure Germain est désignée, ses coordonnées seront transmises à Destination Beaujolais.

10°) Bornes incendie

Souvent piratées, elles subissent aussi des dégradations, occasionnant ainsi d'énormes pertes d'eau. SUEZ devrait faire passer des informations à la Mairie en ce qui concerne les bornes « vertes » qui pourraient être installées pour les besoins des entreprises et des services de voirie et permettrait ainsi d'éviter les prises d'eau illégales sur les poteaux d'incendie.

11°) CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le goûter de Noël des enfants ne peut pas avoir lieu dans sa forme habituelle cette année en raison de la crise sanitaire.

Les classes se succéderont donc à la Salle des Fêtes pour écouter les histoires de Michel Billet, conteur. A la sortie le Père-Noël distribuera les habituelles friandises. Entre chaque classe, une désinfection de la salle aura lieu.

Afin de préserver nos aînés, il a fallu prendre la difficile décision de ne pas assurer le traditionnel repas de début d'année. Des bons cadeaux d'une valeur de 20 euros par personne seront distribués à nos anciens, valables chez les commerçants et artisans de la commune jusqu'au 31 janvier 2021.

12°) Bulletin municipal

Il sera prêt, en Mairie, dès samedi matin 19 décembre pour distribution. Il est demandé aux élus de bien suivre la liste qui lui sera donnée, et de la rapporter avec ou sans modification à la secrétaire de Mairie pour une mise à jour.

13°) Energie renouvelable : ENEDIS

Nous avons rencontré des collaborateurs d'ENEDIS qui nous ont présenté leur projet visant à étudier l'adaptation du réseau de distribution d'électricité à la production d'énergies renouvelables, et plus précisément éolienne.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche-Sur-Saône
(Rhône)

10 à 11 éoliennes pourraient être installées sur les territoires des communes telles que Létra, Ternand, St Vérant, Dième, Valsonne, Chamelet,

Rien n'a été décidé, nous attendons plus d'information.

14°) Centrales villageoises :

Suite à notre dernier conseil municipal, des représentants des Centrales Villageoises sont venus à Létra et ont décidé que la Halle des Sports pourrait être le bâtiment à équiper en premier de panneaux photovoltaïques. Une convention sera signée.

15°) Ancienne salle du comité des fêtes

Reprise récemment par la commune, il reste encore un peu de matériel à évacuer, mais le bureau restera. Il faudra sans doute rénover un peu la salle : peinture etc...

16°) Panneaux

Il faudra penser à retirer certains panneaux indicateurs désignant des activités qui n'ont plus cours sur notre commune.

17°) A prévoir :

Une réunion des Maire et des Adjointes pourrait être proposée à d'autres communes afin d'échanger sur différents thèmes : difficultés à gérer la commune, mutualisation de matériel , etc....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45,